

Avis de Fusion

Fusion absorption de Lafarge Cementos par LafargeHolcim Maroc



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 octobre 2016, LafargeHolcim Maroc SA, société anonyme au capital social de 702.138.750 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 40 779, dont le siège social est situé au 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca (Maroc), d'une part, et Lafarge Cementos SA, société anonyme au capital social de 2.014.200 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Tanger sous le numéro 965, dont le siège social est situé sis à Km.19 ancienne route de Rabat, Tanger (Maroc), d'autre part, ont établi un projet de fusion, par voie d'absorption de Lafarge Cementos par LafargeHolcim Maroc, arrêté par leurs conseils d'administration respectifs en date du 10 octobre 2016 et dont les principales caractéristiques sont ci-après rapportées (la **Fusion**).

I - MOTIFS ET OBJECTIFS DE LA FUSION

La Fusion s'inscrit principalement dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification de la structure des sociétés du groupe LafargeHolcim Maroc, dont LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos font partie.

La Fusion est envisagée aux fins de créer une synergie dans les structures et les moyens financiers de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos.

II - MODALITES DE REALISATION DE LA FUSION

Lafarge Cementos apportera à LafargeHolcim Maroc, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, l'universalité de son patrimoine, tel qu'il est décrit et énuméré ci-après et sans que cette énumération ait un caractère limitatif.

La Fusion sera réalisée sur la base des comptes de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015 (les Comptes de Référence), date de clôture de leur dernier exercice social, lesquels ont été (i) arrêtés par leurs conseils d'administrations respectifs, (ii) certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs et (iii) approuvés par leurs assemblées générales ordinaires annuelles d'actionnaires respectives.

A - Désignation des apports

La Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de Lafarge Cementos apportés à titre de Fusion :

Les actifs suivants : terrains, constructions, les installations techniques, matériels et outillages et les immobilisations financières ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'experts par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015, pour déterminer leur valeur réelle. Pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015. La valeur du fonds commercial a été déterminée à partir de la valeur globale de Lafarge Cementos déduction faite de la valeur des différents autres éléments d'actif et du passif.

Actifs transmis :

L'actif de Lafarge Cementos dont la transmission est prévue au profit de LafargeHolcim Maroc comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, au 31 décembre 2015, date de clôture des Comptes de Référence de Lafarge Cementos, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués (en dirhams) :

Rubriques de l'actif apporté	Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	Valeur d'apport
Immobilisations en non valeur	0.01	0
Immobilisations incorporelles	0.00	1,809,306,927.70
Immobilisations en recherche et développement	0.00	0.00
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	1,809,306,927.70
Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	222,397,665.91	686,273,290.00
Terrains	37,423,948.10	132,719,090.00
Constructions	99,675,225.96	118,919,100.00
Installations techniques, matériel et outillage	84,967,688.64	433,764,000.00
Matériel de transport	0.01	0.00
Mobilier et matériel de bureau	330,803.20	871,100.00
Autres immo corporelles		
Immobilisations corporelles en cours		
Immobilisations financières	120,347,728.90	351,337,046.90
Prêts immobilisés	3,303,236.03	3,303,236.03
Autres créances financières	1,839,172.87	1,839,172.87
Titres de participation	115,205,320.00	346,194,638.00
Autres titres immobilisés	0	0
Stock	17,395,518.73	17,395,518.73
Créances de l'actif Circulant	129,924,820.31	129,924,820.31
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	138,318.70	138,318.70
Clients et comptes rattachés	57,337,034.78	57,337,034.78
Personnel	75,148.77	75,148.77
Etat	69,643,142.97	69,643,142.97
Autres débiteurs		
Comptes de régularisation actif	1,763,672.15	1,763,672.15
Ecarts de conversion actif	967502.94	967502.94
Trésorerie actif	10,265,598.52	10,265,598.52
Total actif	500,331,332.38	3,004,503,202.16

Passifs transmis :

Le passif de Lafarge Cementos dont la transmission est prévue à LafargeHolcim Maroc comprend au 31 décembre 2015, date de clôture des Comptes de Référence de Lafarge Cementos, les dettes ci-après désignées et évaluées (en dirhams) :

Rubriques du passif pris en charge	Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	Valeur d'apport
Provisions durables pour risques et charges	16,494,760.78	16,494,760.78
Dettes de financement	0	0
Dettes du passif circulant	209,231,012.24	354,051,992.24
Fournisseurs et comptes rattachés	98,248,888.27	98,248,888.27
Clients créditeurs, avances et acomptes	4,762,631.70	4,762,631.70
Personnel	873,989.91	873,989.91
Organismes sociaux	541,059.56	541,059.56
Etat	79,469,384.17	79,469,384.17
Comptes d'associés (y compris dividendes distribués en 2016)	18,435,999.40	163,256,979.40
Créanciers divers	2,761,037.23	2,761,037.23
Compte de régularisation Passif	1,412,000.00	1,412,000.00
Autres provisions pour risques et charges	2,726,022.00	2,726,022.00
Trésorerie passif	72,498,309.14	72,498,309.14
Crédit d'escompte et de trésorerie	0	0
Banques (soldes créditeurs)	72,498,309.14	72,498,309.14
Total passif	298,224,082.16	443,045,062.16

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que l'actif apporté par Lafarge Cementos est évalué à 3.004.503.202,16 dirhams et le passif pris en charge par LafargeHolcim Maroc est évalué à 443.045.062,16 dirhams. Sur la base de ce qui précède, il résulte que l'actif net qui sera apporté par Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc est évalué à 2.561.458.140 dirhams.

B - Méthodes d'évaluation et rapport d'échange - Rémunération et comptabilisation des apports

(a) Méthodes d'évaluation et rapport d'échange

Le rapport d'échange est de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos (le Rapport d'Echange).

Les méthodes d'évaluation utilisées pour procéder à l'évaluation de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos et déterminer le Rapport d'Echange sont les suivantes :

- pour LafargeHolcim Maroc, deux méthodes ont été utilisées pour la valorisation des titres de LafargeHolcim Maroc : la méthode des Cours boursiers et la méthode de la référence transactionnelle ;
- pour Lafarge Cementos, une méthode uniquement a été utilisée pour la valorisation des titres de Lafarge Cementos, à savoir la méthode des Discounted Cash Flows (DCF).

Au vu des résultats découlant des méthodes de valorisation, LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos ont convenues du Rapport d'Echange susvisé, à savoir 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

(b) Rémunération des apports - Comptabilisation des apports

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et dès lors que LafargeHolcim Maroc est et sera toujours détentrice de 19.795 actions de Lafarge Cementos à la date de réalisation définitive de la Fusion, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc contre des actions de cette dernière.

Par conséquent, et en contrepartie de l'apport-fusion, LafargeHolcim Maroc procédera à une augmentation de son capital, au bénéfice des actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, d'un montant de 798.450 dirhams, par création de 26.615 actions nouvelles (les Actions Nouvelles) de même valeur nominale que les actions existantes (soit 30 dirhams), lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos, faisant passer le nombre total d'actions composant le capital social de LafargeHolcim Maroc de 23.404.625 à 23.431.240 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de LafargeHolcim Maroc à la date de réalisation définitive de la Fusion. En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par LafargeHolcim Maroc à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion, étant précisé, à toutes fins utiles, que les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves ou de primes, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être versées avant la date de réalisation de la Fusion.

Les actionnaires de Lafarge Cementos, autres que LafargeHolcim Maroc, possédant un nombre insuffisant d'actions Lafarge Cementos pour obtenir un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Lafarge Cementos nécessaires.

A la date de conversion des actions Lafarge Cementos en actions LafargeHolcim Maroc, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de Lafarge Cementos, les rompus Lafarge Cementos qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles LafargeHolcim Maroc. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de rompus.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2.561.458.140 dirhams, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc, soit 798.450 dirhams, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc, soit 201.946.100,72 dirhams, d'autre part ;

constituera le montant de la prime de fusion, soit 2.358.713.589,28 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de LafargeHolcim Maroc et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de LafargeHolcim Maroc.

III - CONDITIONS DE LA FUSION

A - Propriété - Jouissance - Date d'effet de la Fusion

LafargeHolcim Maroc aura la propriété et la jouissance des biens et droits de Lafarge Cementos à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion.

La Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et, d'un point de vue juridique, à compter de la réalisation de la dernière des conditions suspensives visées ci-après. Par ailleurs, d'un point de vue fiscal, la Fusion sera soumise au régime transitoire prévu à l'article 247-XV du Code Général des Impôts et bénéficiera ainsi des mesures prévues par ledit article.

B - Date de réalisation de la Fusion

La Fusion sera soumise à des conditions suspensives, à savoir (i) l'obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca, (ii) l'obtention du visa de l'AMMC sur la note d'information relative à la Fusion ainsi que (iii) l'approbation de la Fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos. Par la réalisation de la Fusion, Lafarge Cementos se trouverait dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

IV - DEPOT LEGAL

Le dépôt du projet de fusion susvisé a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 7 novembre 2016 sous le numéro 00617314.